

Risques psychosociaux: Clientèle particulière

Descriptif du risque

La CNESST identifie certaines clientèles, notamment les jeunes de 24 ans et moins et les personnes issues de l'immigration, comme étant davantage exposées aux risques de lésions professionnelles en raison de facteurs de vulnérabilité accrus et de situations de nouveauté en emploi. Dans une perspective intersectionnelle, ces vulnérabilités peuvent se conjuguer à d'autres facteurs associés à l'appartenance à des groupes sous-représentés ou marginalisés, augmentant ainsi les risques d'exposition à des conditions de travail inéquitables ou non sécuritaires. Cette réalité a été intégrée à la planification 2024-2027 de la CNESST.

Secteur(s) concerné(s)

Tous les secteurs et services

Activité(s) concernée(s)

Toutes les activités

Effet(s) sur la santé

Blessures physiques ou atteinte psychologique

Détresse psychologique : Les signes et les symptômes peuvent être de quatre ordres : physiques, cognitifs, émotifs et comportementaux.

Mesure(s) de prévention

La nouveauté en emploi constitue un facteur de vulnérabilité déterminant, nous devons donc porter une attention particulière lors de leur intégration au travail. Ces risques peuvent être amplifiés pour les personnes qui doivent composer avec de nouveaux codes organisationnels, des différences culturelles dans les pratiques de travail ou des réalités liées à l'accessibilité.

Toujours privilégier les mesures de prévention les plus efficaces selon la hiérarchie de contrôle des risques de la CNESST. Lorsque l'élimination est impossible, réduisez au maximum les risques en combinant plusieurs mesures. Les mesures de prévention doivent toutefois être adaptées à la situation, puisque certaines ne sont pas toujours applicables ou pertinentes dans tous les contextes.

Élimination à la source : S.O.

Remplacement : S.O.

Contrôle technique : S.O.

Signaux : S.O.

Mesures administratives : L'intégration au parcours d'accueil des nouvelles personnes employées des contenus de formation portant sur la santé et la sécurité physiques et psychologiques, notamment

- Les événements,

- Accidents et incidents de travail,
- Le droit de refus,
- Les ressources et mécanismes de soutien (CNESST, COS, bureau des plaintes, adresse générique, Application Alerte UQTR),
- Les mesures d'accommodement, les réalités du handicap en situation d'urgence et les comportements inclusifs.

Moyens et équipements de protection individuelle ou collective : S.O.

Les mesures présentées ci-dessus constituent des exemples parmi d'autres et ne représentent pas une liste exhaustive.

Liste des actions

Action	Fréquence ou échéancier	Responsable
Formation d'accueil des nouveaux employés	6 fois par année	SPP, BPTP, SDHO
Programme des stagiaires (logiciel)	Septembre 2026	BSDAE
Politique de coopérative internationale	Depuis 1991	Secrétariat général
Politique de traitements des plaintes	Depuis 2024	Conseil d'administration
Politique linguistique	Depuis 2024	Conseil d'administration
Politique sur la santé et la sécurité en milieu de travail et d'études	2010 en révision	VRDHO
Politique sur l'équité, la diversité et l'inclusion	2022	VRDHO
Formulaire de déclaration d'accident, d'incident et de premiers soins	En continu	SPP
Adresse générique pour toutes questions en SST (ssmte@uqtr.ca)	En continu	SPP
Infos 24h/24h 7j/7j C.O.S.	En continu	SPP
Formation sur les micro-agressions	À faire 2026-2027	SDHO